

ÉLECTIONS PARENTS AUX CONSEILS D'ÉCOLE et CA EN EPLE : CALENDRIER DES OPÉRATIONS
VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026

ÉTAPES	DÉLAIS
Réunion de rentrée : information des familles	Dès que possible et avant le 02 octobre 2026 Quid circulaires départementales le 21 septembre ?
Etablissement de la liste électorale (déposée au bureau du directeur).	20 jours avant les élections. (modifié et invalidé : vendredi 16 octobre minuit) Dès que possible avec les SIRH + ECECA, et avant le 13 octobre 2026 minuit, car 4 semaines aux représentants pour prendre connaissance de cette liste dans les écoles ou établissements
Dépôt des listes de candidatures et des déclarations de candidatures.	10 jours francs avant la date du scrutin. Lundi 02 novembre 2026 minuit.
Affichage des listes de candidatures.	Le lendemain (mardi 03 novembre) de l'établissement des listes.
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté.	8 jours francs avant l'ouverture du scrutin. Mercredi 04 novembre 2026 minuit.
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	6 jours avant la date des élections. Vendredi 6 novembre 2026 minuit.
Période du vote par voie électronique	Elle ne peut être inférieure à 24 heures et ne peut être supérieure à 5 jours.
Affichage des résultats, proclamation et signature du procès-verbal.	Aussitôt après la clôture du scrutin.
Envoi des procès-verbaux de dépouillement à Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Ariège.	Immédiatement après la fermeture du bureau de vote. APPLICATION ECECA
Si les élections n'ont pas eu lieu faute de candidatures ou si tous les postes n'ont pu être pourvus le directeur d'école organise le tirage au sort (décret n°2019-838) du 19 août 2019)	5 jours ouvrables après la proclamation des résultats.
Contestations recevables auprès du Directeur académique des services de l'Éducation nationale, par lettre recommandée avec accusé de réception ou reçu	5 jours à compter de la proclamation des résultats.
Décision du Directeur académique des services de l'Éducation nationale.	8 jours à compter de la réception de la contestation.